



***Les salariés du Nucléaire disent
non à l'intégration des primes
dans le salaire***



Réponse de la CGT Energie à la direction

La CGT prend acte de la communication de la Direction concernant l'issue des négociations sur le dispositif de primes dans les activités nucléaires. Toutefois, elle souhaite rétablir plusieurs éléments essentiels pour une information complète et loyale des salariés.

Contrairement à ce que laisse entendre la Direction, le refus de signer les avenants ne relève ni d'un blocage idéologique ni d'un désintérêt pour la reconnaissance du travail en milieu nucléaire. Il s'agit d'un **choix syndical fondé sur l'intérêt réel et exprimé des salariés**.

La CGT a organisé un sondage auprès des salariés concernés, afin de recueillir leur avis sur l'intégration des primes (incommodité, chargé de travaux, tenue ventilée) dans le salaire de base.

Le résultat est clair : une majorité de salariés ne souhaitait pas l'intégration de ces primes !!!

Ce refus s'explique par plusieurs raisons légitimes :

- La volonté de **conserver des primes identifiées, spécifiques et garanties**, liées aux contraintes réelles du travail en milieu nucléaire.
- La crainte d'une **perte de reconnaissance à long terme**, une fois les primes fondues dans le salaire de base.
- L'absence de garanties écrites sur l'évolution du niveau de rémunération.



La CGT rappelle que la **lisibilité de la rémunération** ne peut pas se faire au détriment de la **reconnaissance des contraintes, des risques et des sujétions particulières** des activités nucléaires.

Intégrer des primes spécifiques dans le salaire revient, à terme, à banaliser ces contraintes !!!

Par ailleurs, les mesures annoncées par la Direction (prime de hauteur, congés payés décalés, revalorisation du minimum chargé de travaux) ne sauraient compenser la disparition de primes construites historiquement pour répondre à des conditions de travail exceptionnelles, sans garanties pérennes et opposables.

La CGT reste favorable à de véritables négociations, ouvertes et équilibrées, intégrant :

- L'avis majoritaire des salariés.
- De réelles augmentations de salaire.
- Le maintien de primes spécifiques.
- Et des garanties collectives inscrites dans la durée.

La CGT continuera à défendre une rémunération juste, transparente et protectrice, construite avec et pour les salariés, et non contre leur avis.